

ELAN ORCHESTRA

Société d'investissement à capital variable
Siège social 29, avenue de Messine, 75008 Paris
397 925 520 RCS Paris

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2015

ELAN ORCHESTRA

COMPTES ANNUELS

31/12/2015

BILAN ACTIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	415 835,00
Instruments financiers	10 001 583,25	8 654 387,78
Actions et valeurs assimilées	3 198 934,06	2 468 403,48
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 198 934,06	2 468 403,48
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	6 802 649,19	6 185 984,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 708 544,56	6 074 470,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	94 104,63	111 513,93
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	10 435,57	7 294,33
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 435,57	7 294,33
Comptes financiers	294 521,88	400 458,79
Liquidités	294 521,88	400 458,79
Total de l'actif	10 306 540,70	9 477 975,90

BILAN PASSIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres		
Capital	10 081 797,18	9 481 229,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	215 538,87	-21 065,46
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 190,97	2 615,24
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	10 296 145,08	9 462 779,13
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	10 395,62	15 196,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 395,62	15 196,77
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	10 306 540,70	9 477 975,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-0,01	-0,03
Produits sur actions et valeurs assimilées	67 746,14	64 627,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	88,48
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	67 746,13	64 715,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	210,08	65,01
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	210,08	65,01
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	67 536,05	64 650,76
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	68 727,20	62 047,35
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 191,15	2 603,41
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,18	11,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-1 190,97	2 615,24

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion, en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J - 1)

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,02 % TTC maximum.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Actif net en début d'exercice	9 462 779,13	9 063 139,15
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 793,95	-33 073,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	93 255,21	81 715,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50,00	-50 123,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 273,04	-2 391,83
Différences de change	440 012,64	287 469,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	338 406,24	113 440,37
Différence d'estimation exercice N	1 152 193,49	813 787,25
Différence d'estimation exercice N-1	-813 787,25	-700 346,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 191,15	2 603,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	10 296 145,08	9 462 779,13

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 521,88	2,86
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	294 521,88	2,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD		CHF		GBP		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 072 808,47	10,42	206 414,40	2,00	74 827,99	0,73	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 619 490,10	15,73	974 185,51	9,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 953,69	0,02	0,00	0,00	1 035,49	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	229 422,94	2,23	7 549,62	0,07	11 826,96	0,11	45 130,23	0,44
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2015
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	6 187,96
Coupons et dividendes en espèces	4 247,61
Total des créances	10 435,57
Dettes	
Frais de gestion	10 395,62
Total des dettes	10 395,62

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-12,00000	-33 793,95
Solde net des souscriptions/rachats	-12,00000	-33 793,95

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2015
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	80 422,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	11 695,14

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 200 240,53
	FR0007442496	R COURT TERME C	72 361,08
	FR0010697482	R CREDIT HORIZON 12M C EUR	1 127 146,50
	FR0010692335	R Credit Horizon 1-3 C EUR	315 200,00
	FR0007008750	R EURO CREDIT C EUR	328 272,00
	IE00BCBHZD17	R PARUS FUND C USD	357 260,95
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 190,97	2 615,24
Total	-1 190,97	2 615,24

	31/12/2015	31/12/2014
ELAN ORCHESTRA		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 190,97	2 615,24
Total	-1 190,97	2 615,24

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	215 538,87	-21 065,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	215 538,87	-21 065,46

	31/12/2015	31/12/2014
ELAN ORCHESTRA		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	215 538,87	-21 065,46
Total	215 538,87	-21 065,46

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net en EUR	8 766 021,51	8 780 666,35	9 063 139,15	9 462 779,13	10 296 145,08
Nombre de titres	3 670,00000	3 657,00000	3 644,00000	3 631,00000	3 619,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	2 388,56	2 401,06	2 487,14	2 606,11	2 845,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	-23,99	-5,80	59,55
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	12,90	-9,08	-4,96	0,72	-0,32

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN AG PRIVILIGIEE NON VTG PRF	EUR	650	86 937,50	0,84
TOTAL ALLEMAGNE			86 937,50	0,84
CURACAO				
SCHLUMBERGER NV	USD	2 000	128 134,47	1,24
TOTAL CURACAO			128 134,47	1,24
ETATS UNIS AMERIQUE				
ALPHABET-C-	USD	250	174 262,88	1,69
APPLE INC / EX - APPLE SHS	USD	1 260	121 821,99	1,18
GENERAL ELECTRIC CO USD	USD	7 000	200 284,74	1,95
GENERAL MOTORS CO	USD	3 500	109 336,82	1,06
HALLIBURTON CO	USD	1 500	46 899,97	0,46
MICROSOFT CORP	USD	4 300	219 127,40	2,13
PROCTER & GAMBLE CO	USD	1 000	72 940,20	0,71
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			944 674,00	9,18
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	2 200	228 030,00	2,22
ALSTOM	EUR	5 000	140 825,00	1,37
AXA	EUR	7 000	176 610,00	1,72
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	800	115 920,00	1,13
PERNOD RICARD	EUR	1 500	157 800,00	1,53
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	1 600	144 224,00	1,40
TOTAL	EUR	2 029	83 726,69	0,81
TOTAL	EUR	34	1 403,01	0,01
TOTAL SA RTS 06-01-16	EUR	2 063	0,00	0,00
VALEO	EUR	1 500	213 825,00	2,08
VIVENDI	EUR	5 000	99 300,00	0,96
TOTAL FRANCE			1 361 663,70	13,23
ITALIE				
ENI SPA	EUR	8 000	110 400,00	1,07
TOTAL ITALIE			110 400,00	1,07
PAYS-BAS				
AIRBUS GROUP	EUR	4 611	285 882,00	2,78
TOTAL PAYS-BAS			285 882,00	2,78
ROYAUME UNI				
GLAXOSMITHKLINE PLC	GBP	4 000	74 827,99	0,73
TOTAL ROYAUME UNI			74 827,99	0,73

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
NESTLE NOM.	CHF	3 000	206 414,40	2,00
TOTAL SUISSE			206 414,40	2,00
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			3 198 934,06	31,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 198 934,06	31,07
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD I FCP 3DEC	EUR	200	396 822,00	3,85
BDL REMPART EUROPE FCP 4DEC	EUR	1 750	287 280,00	2,79
LYXOR CAC40	EUR	2 500	115 354,00	1,12
MONETA MULTI CAPS PART C 4D	EUR	2 000	452 720,00	4,40
R COURT TERME C	EUR	18	72 361,08	0,70
R CREDIT HORIZON 12M C EUR	EUR	8 550	1 127 146,50	10,96
R Credit Horizon 1-3 C EUR	EUR	20 000	315 200,00	3,06
R EURO CREDIT C EUR	EUR	800	328 272,00	3,19
TOTAL FRANCE			3 095 155,58	30,07
IRLANDE				
INRIS UCITS R 2020-C EUR	EUR	3 100	287 804,00	2,80
MUZINICH SH DUR H Y CL R C 3DEC	EUR	2 000	228 660,00	2,22
R BLACKROCK SELECT C GBP HEDGED	EUR	2 000	207 020,00	2,01
R CFM DIVERSIFIED NC EUR	EUR	2 000	213 800,00	2,08
R PARUS FUND C USD	USD	3 000	357 260,95	3,46
TOTAL IRLANDE			1 294 544,95	12,57
LUXEMBOURG				
ABERDEEN GLOBAL II EUROPEAN CONVERTIBLES BOND FUND	EUR	10 000	176 534,00	1,71
JPM LIQ.JPMF USD LIQ.FD C CAP.	USD	92	1 168 124,52	11,35
PICTET SHORT TERM MONEY MARKET CHF I	CHF	8 500	974 185,51	9,46
TOTAL LUXEMBOURG			2 318 844,03	22,52
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 708 544,56	65,16
Autres organismes non européens				
ILES CAIMANS				
TUDOR BVI GLOBAL B ALT SER B01	USD	0,5713	68 641,36	0,66
TUDOR BVI GLOBAL FUND LEGACY CLASS	USD	41,7567	25 463,27	0,25
TOTAL ILES CAIMANS			94 104,63	0,91
TOTAL Autres organismes non européens			94 104,63	0,91
TOTAL Organismes de placement collectif			6 802 649,19	66,07
Créances			10 435,57	0,10

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-10 395,62	-0,10
Comptes financiers			294 521,88	2,86
Actif net			10 296 145,08	100,00

ELAN ORCHESTRA	EUR	3 619,00000	2 845,02
-----------------------	------------	--------------------	-----------------

ELAN ORCHESTRA

Société d'investissement à capital variable
Siège social 29, avenue de Messine, 75008 Paris
397 925 520 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Exercice clos le 31 décembre 2015

I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

A/ Approbation des comptes

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, le quitus aux Administrateurs.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 fait ressortir un résultat négatif de 1 190,97 €.

Les sommes distribuables de l'exercice sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat :

	31/12/2015
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-1 190,97
Total	-1 190,97

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	31/12/2015
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	215 538,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	215 538,87

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat :

	31/12/2015
ELAN ORCHESTRA	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 190,97
Total	-1 190,97

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	31/12/2015
ELAN ORCHESTRA	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	215 538,87
Total	215 538,87

B/ Communication de la liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV
Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, un courrier a été envoyé aux administrateurs le 8 février 2016 afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats avant le 15 février 2016.

Xavier DECELLE

N/A

Henri de MITRY

Administrateur de la SICAV Elan Orchestra

Hugues RICHE

Administrateur de la SICAV Elan Orchestra jusqu'au 10 septembre 2015.

Grégoire SALIGNON

Directeur Général et Administrateur de la SICAV Elan Orchestra

Administrateur de la SICAV ALM Investissements

Directeur Général et Administrateur de la SICAV Majesté

Directeur Général Délégué et Administrateur de la SICAV Cap Business

Représentant permanent de Rothschild & Cie Gestion, administrateur de la SICAV Evergreen Fund

Président Directeur Général et administrateur de la SICAV Axlo Invest

Gérant non associé de Rothschild & Cie Banque, Société en Commandite Simple

Gérant non associé de Rothschild Assurance Courtage, Société en Commandite Simple

C/ Politique de rémunération

La part du montant total des rémunérations du personnel du gestionnaire qui est imputable au FIA au titre de l'année 2015 est décomposée comme suit :				
	Effectif	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale (*)
Total	2	11 538 €	11 068 €	22 606 €
<i>Dont population régulée par la directive AIFM</i>	2	11 538 €	11 068 €	22 606 €
(*) La rémunération indiquée est hors dividendes éventuels.				
La politique de rémunération est définie dans un objectif de fidélisation du personnel et de gestion saine et efficace du risque. L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle. Outre le respect du dispositif de conformité, des critères de performances sont définis par typologie de collaborateurs.				

D/ Mise à disposition de la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Date	Expiration
1	Convention de Délégation de Gestion Financière et Administrative	RCG / Elan Orchestra	30/12/2005	Durée indéterminée
2	Convention de mise à disposition des locaux	RCG / Elan Orchestra	4/12/2006	Durée indéterminée
3	Convention dépositaire	RCG / Elan Orchestra	22/05/2006	Durée Indéterminée

E/ Exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la SICAV

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

La politique de vote de Rothschild & Cie Gestion (« RCG ») vise à défendre l'intérêt des porteurs de parts des OPC qu'elle gère. A ce titre elle concilie les besoins du gouvernement d'entreprise et les conséquences contraignantes qui en découlent tant au niveau de la gestion financière du portefeuille de l'OPC que des frais afférents supportés par les porteurs de parts.

Les dépositaires des OPC de RCG l'informent des dates des assemblées. Les contenus des résolutions soumises aux assemblées et les recommandations sont analysés lors du comité de gestion hebdomadaire de RCG.

Les choix de vote sont réalisés à cette occasion par le responsable de la gestion collective. Les décisions prises sont communes à tous les OPC.

RCG établit, conformément à la réglementation, un rapport annuel rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote dans les OPC et le détail du vote de chaque résolution est tenu à disposition des porteurs.

Lorsque la gestion financière des OPC de RCG est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et rend compte à RCG de son activité en la matière.

2. Cas dans lesquels sont exercés ou non les droits de vote

La politique de vote de RCG couvre la zone Euro pour les sociétés dont la capitalisation est supérieure à 200 millions €.

En conséquent le périmètre des droits de votes couvre :

- les valeurs actions Euro détenues dans les OPC classées ESG par Rothschild

Afin de répondre à la politique ESG suivie par RCG, cette dernière peut exercer ses droits de votes à toutes les autres valeurs actions européennes détenues dans nos OPC, si ceux-ci l'exigent.

De même, RCG se réserve le droit d'exercer des droits de vote de façon exceptionnelle :

- lors d'une augmentation de capital défensive si la société fait l'objet d'une OPA
- par décision d'un gérant
- à la demande d'un client si la résolution suit des critères ESG.

Le reste du monde (comprenant les Etats-Unis et le Japon) et certains pays européens (Danemark et Portugal) ne sont pas couverts en raison du coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions.

RCG n'exerce pas non plus ses droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC ;
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu être transmis dans des délais permettant à RCG de les analyser ;
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de la part de RCG et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC ;
- le porteur de parts des OPC dédiés a transmis à RCG des instructions sur l'univers d'exercice à considérer.

3. Principes de la politique de vote

La politique de vote de RCG suit les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'analyse et les recommandations des résolutions sont faites à RCG par la société spécialisée ISS ("Institutional Shareholder Services").

Les sujets tels que le rejet des résolutions comportant un vote bloqué, la séparation des fonctions de Président et Directeur Général, la proportion suffisante d'administrateurs indépendants libres d'intérêt, l'existence de comités spécialisés (audit, rémunération, sélection), la limitation des administrateurs réciproques et le non-cumul des mandats, la transparence des rémunérations globales des dirigeants, les résolutions défavorables aux minoritaires en cas d'augmentation de capital (suppression des droits de souscription prioritaires), etc. seront traités afin de favoriser les investisseurs.

4. Conflits d'intérêts

Afin de déceler, prévenir et gérer les éventuelles situations de conflit d'intérêt qui seraient susceptibles d'affecter le libre arbitre de RCG, les mesures suivantes sont appliquées.

Existence de « Murailles de Chine » entre les activités des autres filiales du groupe (conseil en fusion/acquisition, animation de marché) et l'activité de gestion d'actifs que RCG exerce.

Etablissement par le Responsable de la Conformité du groupe et diffusion auprès des collaborateurs, d'un recueil de dispositions déontologiques.

Notamment, la gestion ne peut subir aucune pression de la part de la filiale du groupe chargée des opérations de haut de bilan (déclaration au Responsable de la Conformité prévue par notre procédure interne).

Un éventuel conflit d'intérêt serait soumis au Responsable de la Conformité.

5. Mode d'exercice des droits de vote

Le mode habituel d'exercice de RCG est le vote par correspondance. La participation effective aux assemblées ou le recours aux procurations ou pouvoirs au président sont très rarement utilisés.

Au cours de cet exercice, la SICAV a ainsi pris part au vote lors des assemblées suivantes :

Ticker	Assemblées	dates	Elan Orchestra
MC FP	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	16/04/2015	800
NESN VX	NESTLE SA-REG	16/04/2015	3000
VIV FP	VIVENDI	17/04/2015	3100
GSK LN	GLAXOSMITHKLINE PLC	07/05/2015	4000
ENI IM	ENI SPA	13/05/2015	8000
AIR FP	AIRBUS GROUP NV	27/05/2015	4611
FP FP	TOTAL SA	29/05/2015	2000
ALO FP	ALSTOM	30/06/2015	5000

II - EVOLUTION DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'exercice, la valeur liquidative est passée de 2 606,11 € le 31 décembre 2014 à 2 845,02 € le 31 décembre 2015 – soit une hausse de 9,17 % – et le montant de l'actif net de 9 462 779,13 € à 10 296 145,08€ – soit une hausse de 8,81 % – pendant la même période.

Le nombre d'actions passe quant à lui de 3 631 à 3 619.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de la SICAV.

Compte tenu du fait qu'Elan Orchestra est une SICAV de capitalisation, il n'y a pas eu de résultat distribué au cours des trois derniers exercices.

Ci-après, le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net en EUR	8 766 021,51	8 780 666,35	9 063 139,15	9 462 779,13	10 296 145,08
Nombre de titres	3 670,00000	3 657,00000	3 644,00000	3 631,00000	3 619,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	2 388,56	2 401,06	2 487,14	2 606,11	2 845,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	-23,99	-5,80	59,55
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	12,90	-9,08	-4,96	0,72	-0,32

III - RAPPEL DE LA CLASSIFICATION, DE L'OBJECTIF DE GESTION, DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET DE METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL DE LA SICAV

« **Classification** : Fonds de multigestion alternative.

Objectif de gestion : Elan Orchestra a pour objectif de maximiser la performance, sur la durée de placement recommandée, au moyen d'une gestion dynamique faite de façon discrétionnaire en investissant principalement dans des produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger. L'investissement en fonds alternatifs et en fonds d'investissements de droit étranger est limité à 50% de l'actif. L'objectif de volatilité maximum d'Elan Orchestra est de 10%.

Indicateur de référence : Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour comparer la performance de la SICAV. La société de gestion estime qu'il n'existe pas d'indicateur de référence suffisamment pertinent de l'univers d'investissement de la SICAV et de la nature des risques inhérents aux stratégies alternatives revendiquées.

Stratégie d'investissement :

1. Description des stratégies utilisées :

Les actifs de la SICAV sont constitués de produits de taux et actions françaises et étrangères. L'allocation stratégique entre ces différentes classes d'actifs varie en fonction des anticipations du gestionnaire et des opportunités de marché. Ainsi que, dans la limite de 50% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou OPCVM de droit européen, de gestion alternative, et dans des fonds d'investissement de droit étranger.

En outre, Elan Orchestra peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA français ou OPCVM européens.

Dans la limite de 10% de son actif, Elan Orchestra pourra investir dans des OPC ou fonds d'investissement qui investissent eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

De plus, la SICAV pourra investir jusqu'à 50% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou OPCVM de droit européen, de gestion alternative, et de fonds d'investissement de droit étranger. Les fonds sous-jacents incorporés ou constitués dans des pays membres de l'OCDE ou non-membres, spécialisés dans les stratégies décorrélées (Relative Value, Long-Short Equity, Global Macro, Managed Futures, etc..) et respectant les critères énoncés par le Règlement Général de l'AMF. L'allocation entre les différentes stratégies sera effectuée par la société de gestion en fonction de ses anticipations de niveau de risque et de rentabilité.

La SICAV pourra être exposée de façon directe et/ou indirecte aux pays hors OCDE jusqu'à 100 % de son actif. De même il pourra être exposé de façon directe et/ou indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de l'actif.

- **Dérivés** : La SICAV peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de change. Ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (ventre de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une

exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices, change à terme, futures et option d'indices, de devises, marchés de taux et d'actions.

Ainsi, les instruments financiers à terme permettent au gestionnaire de piloter son exposition économique du portefeuille aux différents marchés des actions ou des différents marchés de taux, sans rechercher de surexposition à ces marchés.

▪ **Classes d'actifs et critère de sélection des actifs :**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit selon l'allocation globale suivante :

- Entre 0 et 100% en produits d'actions et OPC de produits d'action
Le processus de gestion de l'OPC combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macro économique et financier.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...)
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
- Entre 0 et 100% en produits de taux et OPC de produits de taux

Pour la poche taux les quatre sources de valeurs ajoutées suivantes sont utilisées pour la gestion:

- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- 3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courte et très longue seront préférés à ceux de maturité intermédiaire, ou le contraire.
- 4) **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

- D'une manière générale, le critère de sélection des OPC (hors fonds de fonds alternatifs) est le suivant :
Le portefeuille de la SICAV est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en terme de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :
 - ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
 - ✓ La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les fonds pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de fonds dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les fonds offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.
- Entre 0 et 50% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou OPCVM de droit européen, de gestion alternative, et de fonds d'investissement de droit étranger ne relevant pas de la Directive européenne 2009/65/CE, quel que soit le lieu de constitution du fonds, et respectant les critères énoncés par le Règlement Général de l'AMF. Les fonds sous-jacents incorporés ou constitués dans des pays membres de l'OCDE ou non-membres (notamment, les Iles Cayman, les Iles Vierges Britanniques spécialisés dans les stratégies décorréliées (Relative Value, Long-Short Equity, Global Macro, Managed Futures, etc..)) et respectant les critères énoncés par le Règlement Général de l'AMF. L'allocation entre les différentes stratégies sera effectuée par la société de gestion en fonction de ses anticipations de niveau de risque et de rentabilité.

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de la SICAV sont :

- **Actions** : 0-100% de l'actif net
Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira sur le marché des actions. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.
En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action est comprise entre 0 et 100% de l'actif de la SICAV sur le marché des actions appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 100% maximum de petites capitalisations).
- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : 0-100 % de l'actif net
Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira dans des produits de taux ou convertibles, des titres de créances négociables, tels que notamment les billets de trésorerie, certificat de dépôt et Euro Commercial Paper. Les investissements seront réalisés dans la catégorie « Investment Grade » jusqu'à 100% de l'actif ou dans la catégorie « High Yield » jusqu'à 20% de l'actif.
Ces investissements en produits de taux correspondent à un objectif principal de gestion de trésorerie et secondaire de diversification grâce aux investissements en obligations convertibles. La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.
- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers** : 0-100% de l'actif net
Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV pourra détenir :
 - des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen,
 - des parts ou actions de FIA de droit français et, dans la limite de 10% de l'actif, des parts ou actions de FIA de droit étranger, de type fonds de fonds alternatifs, OPC investissant

plus de 10% en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement, OPC nourricier, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés,

- des parts ou actions d'OPC gérés par le groupe Rothschild.
- Dans la limite de 50%, dans des parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou OPCVM de droit européen, de gestion alternative et de fonds étrangers, quel que soit le lieu de constitution du fonds, et respectant les critères énoncés par le Règlement Général de l'AMF.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Produit d'actions	Parts ou actions d'OPC	Produits de taux ou convertibles
Fourchettes de détention	0-100 %	0-100 %	0-100 %
investissement dans des instruments financiers de petites capitalisations	0-10%	0-100%	Néant
investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE	0-100%	0-100%	Néant
Restrictions d'investissement imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Instruments dérivés :

Le gérant interviendra sur le risque action ou des différents marchés de taux à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions ou des différents marchés de taux. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des indices, des marchés de taux ou devises ou des actions.

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices, change à terme, futures et option d'indices, de devises, marchés de taux et d'actions.

Ces opérations seront effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif de la SICAV.

4. Titres intégrant des dérivés : néant

5. Dépôts :

La SICAV pourra avoir recours jusqu'à 10 % de l'actif de la SICAV à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de la SICAV.

6. Emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours, jusqu'à 10 % de son actif, à des emprunts, notamment en vue de palier aux modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du fonds.

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions. Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de la SICAV.

Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif du fonds.

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

Méthode de calcul du risque global : La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement. »

IV – CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- ❑ Mise à jour des statuts avec la nouvelle réglementation

V – INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

📌 Profil de risque et de rendement



• L'indicateur synthétique permettant de positionner le FIA sur l'échelle de risque est fondé sur la volatilité historique annualisée sur une période de 5 ans. Cette échelle est non linéaire.

• Le niveau de risque de ce FIA est de 3 (volatilité comprise entre 2% et 5%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire en investissant dans les produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds de fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit**
Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité (Alternatif)**
Les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à 30 jours

• **Risque de liquidité**
Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Impact des techniques telles que les produits dérivés**
L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.
Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Nom du FIA	Elan Orchestra
Code	EORCH
Risque actuel	<i>Confer "Profil de risques et de changement du DICI ci-dessus"</i>
Systèmes de gestion du risque utilisés pour gérer ces risques	<p>Rothschild & Cie Gestion a identifié l'ensemble des risques auxquels Elan Orchestra est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.</p> <p>Les contraintes réglementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanente dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par la Gestion des Risques.</p> <p>Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.</p> <p>Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.</p> <p>Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild & Cie Gestion.</p>
% actifs du FIA à traitement spécial du fait de leur nature non liquide	<p>0,00%</p> <p>Aucune modification n'a été apportée depuis septembre 2014 aux dispositions prises pour gérer la liquidité du FIA.</p>
Effet de levier	<p>Les niveaux de levier maximal sont inchangés.</p> <p>Au 31/12/2015, le levier réel calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement s'élève à :</p> <p><i>Méthode brute</i> 99,32%</p> <p><i>Méthode engagement</i> 100,05%</p>

VI – RAPPORT DE GESTION

Durant le premier semestre et dans la lignée de 2014, les banques centrales demeurent la clef de voute de l'architecture monétaire, économique, voire boursière, de ces dernières années. A en juger par les annonces fracassantes de Monsieur Draghi quant aux modalités d'application de son plan de quantitative easing sur les prochains trimestres, ou encore par la décision surprise de la Banque Nationale Suisse (19 janvier dernier) de retirer son contrôle de change face à l'euro, mais aussi par les discours finement ciselés de Madame Yellen sur le plan de sortie de la politique monétaire expansionniste de la Fédéral Reserve. Les marchés actions évoluent ainsi à la hausse.

Le second semestre, marque un tournant et les discours des banques centrales ont pris plusieurs fois le marché actions à revers. Mi-août la banque centrale Chinoise a créé la surprise en provoquant une baisse du Yuan puis c'est au tour de la Réserve Fédéral qui déçoit le marché par sa décision de ne pas normaliser en repoussant sa politique de taux alors que le marché de l'emploi affiche désormais 5% de taux de chômage. Sur le plan politique, les problèmes ukrainien et grec du premier semestre ne demeurent plus d'actualité.

Les cours du pétrole, qui avaient pourtant commencé l'année en baisse (- 10 dollars de baisse par baril), se sont repris pour culminer à 60 dollars le baril au mois de juin pour entamer une forte décrue et terminer l'année vers les 37 dollars.

Autre changement important en 2015, la tendance observée sur le comportement des taux longs allemands : après des années de baisse ininterrompue et jusqu'à toucher les niveaux jusqu'alors impensables de 0.07% en avril, pour des maturités de dix ans, les taux se reprennent et viennent frôler le seuil des 1% en juin pour terminer l'année 2015 vers 0.56%.

Sur le compartiment du high yield, les obligations américaines et celles des pays émergents ont souffert par d'une part les difficultés dans le secteur pétrole de schiste aux USA liées à la baisse du prix du baril de pétrole et d'autres parts par le risque devise lié à la crainte d'un ralentissement économique Chinois.

Les indices européens procurent les meilleures performances, soutenues par des entreprises dont les résultats s'améliorent sensiblement, sous l'effet conjugué de la baisse du prix des matières premières, de la chute de l'euro et de la faiblesse des taux d'emprunt. (Alignement des planètes)

Politique suivie pendant l'exercice :

L'allocation actions d'Elan Orchestra est passée de 31% à 36% , avec une surpondération sur les valeurs européennes augmenté de 6%. La baisse de l'euro contre dollar a été profitable aux actions américaines du portefeuille pour un européen. Les gestions alternatives ou long short equities ont été augmentées de 8% à 10%

La partie taux a été allégée sur l'année de 30% à 27% par une vente au deuxième semestre sur les obligations corporate européennes de maturité de 3 - 5 ans en raison de la faiblesse des rendements atteints.

Le monétaire très investie en francs suisse a bénéficié de la hausse Inattendue de la Banque nationale Suisse. La moitié de la position CHF a donc été cédée. Au 31 décembre le monétaire représente 24% dont 11% la moitié en dollars,

VII - POLITIQUE GROUPE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES EN VUE D'OBTENIR LE MEILLEUR RESULTAT POSSIBLE

Notre engagement

Rothschild et Cie Gestion et Rothschild & Cie Banque prennent toutes les mesures raisonnables afin de permettre à leurs clients d'obtenir, avec régularité, le meilleur résultat possible pour l'exécution de leurs ordres conformément aux dispositions législatives et réglementaires résultant de la transposition de la Directive Marchés d'instruments Financiers.

La présente politique assure au client un processus de sélection des intermédiaires qui prend en compte les critères suivants :

- le prix des instruments financiers proposés par l'intermédiaire qui exécute l'ordre,
- les coûts, directs et indirects, liés à l'exécution de ces instruments financiers. Les instruments financiers concernés sont les actions, les OPC, les produits de taux et les dérivés listés (options, futures...)
- la rapidité d'exécution de l'ordre
- la probabilité d'exécution et de règlement livraison
- la taille et la nature de l'ordre
- la qualité de l'analyse financière
- ainsi que toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (tel que impact marché et frais de transactions implicites).

La pondération des critères se fait par rapport à la prééminence du critère du prix total applicables aux clients.

L'ensemble des frais et commissions supportés par les mandants ou la SICAV à l'occasion des opérations portant sur le portefeuille géré, à l'exception des opérations de souscription et de rachat portant sur les OPCVM ou des fonds d'investissement, sont des frais de transaction. Ils se composent :

- a) Le service de réception et de transmission d'ordres et le service d'exécution d'ordres
- b) Les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres conforme au dispositif réglementaire.

Le suivi a posteriori consiste notamment, lors de revues ponctuelles réalisées par le comité de sélection des intermédiaires à fournir une évaluation de la qualité des dispositifs opérationnels et du service offert par ces prestataires (tarification, qualité d'exécution des ordres, qualité du règlement/livraison, accès aux marchés, qualité de l'analyse financière, ...)

Rothschild et Cie Gestion et Rothschild & Cie Banque surveillent l'efficacité de la mise en œuvre de la politique et pourront le cas échéant l'adapter selon les évolutions des possibilités offertes par les intermédiaires. Le choix des intermédiaires est soumis à une revue régulièrement par le comité de sélection qui peut donner lieu à une nouvelle sélection d'intermédiaires. En outre, Rothschild et Cie Gestion et Rothschild & Cie Banque conservent une marge de souplesse par rapport à l'application quotidienne de la politique de sélection.

Le consentement préalable du client sur l'application de cette politique d'exécution est requis, il sera considéré avoir donné son accord général lors de la première demande d'exécution d'ordre. Son consentement est également requis pour l'exécution des ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation.

Il est rappelé que l'ordre transmis et exécuté conformément aux instructions spécifiques du client ne peut bénéficier de la garantie d'obtention du meilleur résultat possible.

VIII - COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION POUR L'EXERCICE 2015

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2015 de la Société de Gestion est disponible sur le site www.rothschildgestion.com, rubrique Actualités / Corporate.

IX – POLITIQUE ESG

Cet OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la politique générale disponible sur le site www.rothschildgestion.com.

*
* *

ELAN ORCHESTRA

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

ELAN ORCHESTRA

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SICAV ELAN ORCHESTRA établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder une opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

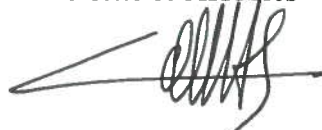
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

ELAN ORCHESTRA

COMPTES ANNUELS

31/12/2015

BILAN ACTIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	415 835,00
Instruments financiers	10 001 583,25	8 654 387,78
Actions et valeurs assimilées	3 198 934,06	2 468 403,48
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 198 934,06	2 468 403,48
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	6 802 649,19	6 185 984,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 708 544,56	6 074 470,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	94 104,63	111 513,93
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	10 435,57	7 294,33
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 435,57	7 294,33
Comptes financiers	294 521,88	400 458,79
Liquidités	294 521,88	400 458,79
Total de l'actif	10 306 540,70	9 477 975,90

BILAN PASSIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres		
Capital	10 081 797,18	9 481 229,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	215 538,87	-21 065,46
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 190,97	2 615,24
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	10 296 145,08	9 462 779,13
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	10 395,62	15 196,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 395,62	15 196,77
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	10 306 540,70	9 477 975,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-0,01	-0,03
Produits sur actions et valeurs assimilées	67 746,14	64 627,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	88,48
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	67 746,13	64 715,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	210,08	65,01
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	210,08	65,01
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	67 536,05	64 650,76
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	68 727,20	62 047,35
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 191,15	2 603,41
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,18	11,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-1 190,97	2 615,24

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion, en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J -1)

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,02 % TTC maximum.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Actif net en début d'exercice	9 462 779,13	9 063 139,15
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 793,95	-33 073,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	93 255,21	81 715,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50,00	-50 123,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 273,04	-2 391,83
Différences de change	440 012,64	287 469,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	338 406,24	113 440,37
Différence d'estimation exercice N	1 152 193,49	813 787,25
Différence d'estimation exercice N-1	-813 787,25	-700 346,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 191,15	2 603,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	10 296 145,08	9 462 779,13

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 521,88	2,86
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	294 521,88	2,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD		CHF		GBP		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 072 808,47	10,42	206 414,40	2,00	74 827,99	0,73	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 619 490,10	15,73	974 185,51	9,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 953,69	0,02	0,00	0,00	1 035,49	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	229 422,94	2,23	7 549,62	0,07	11 826,96	0,11	45 130,23	0,44
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2015
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	6 187,96
Coupons et dividendes en espèces	4 247,61
Total des créances	10 435,57
Dettes	
Frais de gestion	10 395,62
Total des dettes	10 395,62

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-12,00000	-33 793,95
Solde net des souscriptions/rachats	-12,00000	-33 793,95

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2015
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	80 422,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	11 695,14

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9.AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 200 240,53
	FR0007442496	R COURT TERME C	72 361,08
	FR0010697482	R CREDIT HORIZON 12M C EUR	1 127 146,50
	FR0010692335	R Credit Horizon 1-3 C EUR	315 200,00
	FR0007008750	R EURO CREDIT C EUR	328 272,00
	IE00BCBHZD17	R PARUS FUND C USD	357 260,95
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 190,97	2 615,24
Total	-1 190,97	2 615,24

	31/12/2015	31/12/2014
ELAN ORCHESTRA		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 190,97	2 615,24
Total	-1 190,97	2 615,24

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	215 538,87	-21 065,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	215 538,87	-21 065,46

	31/12/2015	31/12/2014
ELAN ORCHESTRA		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	215 538,87	-21 065,46
Total	215 538,87	-21 065,46

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net en EUR	8 766 021,51	8 780 666,35	9 063 139,15	9 462 779,13	10 296 145,08
Nombre de titres	3 670,00000	3 657,00000	3 644,00000	3 631,00000	3 619,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	2 388,56	2 401,06	2 487,14	2 606,11	2 845,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	-23,99	-5,80	59,55
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	12,90	-9,08	-4,96	0,72	-0,32

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN AG PRIVILIGIEE NON VTG PRF	EUR	650	86 937,50	0,84
TOTAL ALLEMAGNE			86 937,50	0,84
CURACAO				
SCHLUMBERGER NV	USD	2 000	128 134,47	1,24
TOTAL CURACAO			128 134,47	1,24
ETATS UNIS AMERIQUE				
ALPHABET-C-	USD	250	174 262,88	1,69
APPLE INC / EX - APPLE SHS	USD	1 260	121 821,99	1,18
GENERAL ELECTRIC CO USD	USD	7 000	200 284,74	1,95
GENERAL MOTORS CO	USD	3 500	109 336,82	1,06
HALLIBURTON CO	USD	1 500	46 899,97	0,46
MICROSOFT CORP	USD	4 300	219 127,40	2,13
PROCTER & GAMBLE CO	USD	1 000	72 940,20	0,71
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			944 674,00	9,18
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	2 200	228 030,00	2,22
ALSTOM	EUR	5 000	140 825,00	1,37
AXA	EUR	7 000	176 610,00	1,72
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	800	115 920,00	1,13
PERNOD RICARD	EUR	1 500	157 800,00	1,53
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	1 600	144 224,00	1,40
TOTAL	EUR	2 029	83 726,69	0,81
TOTAL	EUR	34	1 403,01	0,01
TOTAL SA RTS 06-01-16	EUR	2 063	0,00	0,00
VALEO	EUR	1 500	213 825,00	2,08
VIVENDI	EUR	5 000	99 300,00	0,96
TOTAL FRANCE			1 361 663,70	13,23
ITALIE				
ENI SPA	EUR	8 000	110 400,00	1,07
TOTAL ITALIE			110 400,00	1,07
PAYS-BAS				
AIRBUS GROUP	EUR	4 611	285 882,00	2,78
TOTAL PAYS-BAS			285 882,00	2,78
ROYAUME UNI				
GLAXOSMITHKLINE PLC	GBP	4 000	74 827,99	0,73
TOTAL ROYAUME UNI			74 827,99	0,73

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
NESTLE NOM.	CHF	3 000	206 414,40	2,00
TOTAL SUISSE			206 414,40	2,00
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			3 198 934,06	31,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 198 934,06	31,07
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD I FCP 3DEC	EUR	200	396 822,00	3,85
BDL REMPART EUROPE FCP 4DEC	EUR	1 750	287 280,00	2,79
LYXOR CAC40	EUR	2 500	115 354,00	1,12
MONETA MULTI CAPS PART C 4D	EUR	2 000	452 720,00	4,40
R COURT TERME C	EUR	18	72 361,08	0,70
R CREDIT HORIZON 12M C EUR	EUR	8 550	1 127 146,50	10,96
R Credit Horizon 1-3 C EUR	EUR	20 000	315 200,00	3,06
R EURO CREDIT C EUR	EUR	800	328 272,00	3,19
TOTAL FRANCE			3 095 155,58	30,07
IRLANDE				
INRIS UCITS R 2020-C EUR	EUR	3 100	287 804,00	2,80
MUZINICH SH DUR H Y CL R C 3DEC	EUR	2 000	228 660,00	2,22
R BLACKROCK SELECT C GBP HEDGED	EUR	2 000	207 020,00	2,01
R CFM DIVERSIFIED NC EUR	EUR	2 000	213 800,00	2,08
R PARUS FUND C USD	USD	3 000	357 260,95	3,46
TOTAL IRLANDE			1 294 544,95	12,57
LUXEMBOURG				
ABERDEEN GLOBAL II EUROPEAN CONVERTIBLES BOND FUND	EUR	10 000	176 534,00	1,71
JPM LIQ.JPMF USD LIQ.FD C CAP.	USD	92	1 168 124,52	11,35
PICTET SHORT TERM MONEY MARKET CHF I	CHF	8 500	974 185,51	9,46
TOTAL LUXEMBOURG			2 318 844,03	22,52
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 708 544,56	65,16
Autres organismes non européens				
ILES CAIMANS				
TUDOR BVI GLOBAL B ALT SER B01	USD	0,5713	68 641,36	0,66
TUDOR BVI GLOBAL FUND LEGACY CLASS	USD	41,7567	25 463,27	0,25
TOTAL ILES CAIMANS			94 104,63	0,91
TOTAL Autres organismes non européens			94 104,63	0,91
TOTAL Organismes de placement collectif			6 802 649,19	66,07
Créances			10 435,57	0,10

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-10 395,62	-0,10
Comptes financiers			294 521,88	2,86
Actif net			10 296 145,08	100,00

ELAN ORCHESTRA	EUR	3 619,00000	2 845,02	
-----------------------	------------	--------------------	-----------------	--